

DEMANDE DE DÉROGATION SUR ESPÈCE(S) PROTÉGÉE(S)**AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

Cas 1 : travaux à caractère scientifique

Référence du dossier : n° (MEDDE-ONAGRE)	2025-00673-051-001
Dénomination du projet :	Inventaires et suivis d'insectes EcoGIS
Préfet(s) compétent(s) :	Pyrénées-Atlantiques (64)
Bénéficiaire(s) :	Rosana ZUCHELLI, chargée d'études à EcoGIS
Date de transmission du dossier au CSRPN :	18/04/2025

MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUESComplétude du dossier :

- Lettre de la DREAL NA de saisine du CSRPN NA en date du 15/04/2025 (mail du 18/04/2025), 2 pages ;
- CERFA 13*616 01 : demande de dérogation pour la capture d'individus de Cistude d'Europe ;
- Non daté - Annexe à la demande de dérogation pour la capture temporaire de spécimens d'espèces animales protégées, CV de la pétitionnaire. 6 pages ;
- Bilan de l'inventaire 2022, 2 pages.

L'inventaire 2022 joint cite une série d'observations mais pas de fiche Dépopbio jointe. Les données ont toutefois été transmises à FAUNA.

Remarque : la demande semble ne porter que sur un prélèvement d'exuvies d'odonates alors que des papillons protégés vont aussi être capturés dans le cadre des inventaires.

Objectif visé :

L'objectif est d'accompagner la Communauté d'Agglomération sur l'évaluation des MAEC, dans le cadre de la prospection des sites concernant la commune d'Ustaritz, ainsi que les communes traversées par le site Natura 2000 de la Nive et de la Nivelle. Cet accompagnement est validé pour 2024-2027.

Nature de la demande :

Capture et relâcher de Rhopalocères protégés (Damier de la succise, Fadet des laïches, Cuivré des marais, Azuré de la croisette), captures d'Odonates possibles (Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin) prélèvement et contention d'exuvies.

Intérêt du projet :

Dans le cadre de l'amélioration des connaissances sur la biodiversité locale, EcoGIS réalise des suivis naturalistes et transmet ses données pour alimenter les atlas nationaux et régionaux et participer aux politiques publiques : Plan Régional d'Actions en faveur des Lépidoptères patrimoniaux et Plan Régional d'Actions en faveur des Odonates. Dans le cadre de sa mission d'amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel, l'Association EcoGIS participe à deux programmes d'inventaires et de suivis des insectes : le Suivi Temporel des Libellules (STELI) qui s'intègre dans le Plan national d'actions en faveur des odonates et le programme Vigie-Nature. L'objectif du STELI est de suivre l'évolution des populations d'Odonates à l'échelle nationale afin de diagnostiquer les causes de variation ; le Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STERF) qui s'inscrit dans le programme Vigie-Nature. Il vise à fournir un outil d'évaluation de la santé des communautés de rhopalocères, à l'échelle nationale.

Dans le cadre d'une mission confiée à EcoGIS par la Communauté d'Agglomération Pays Basque (Animatrice des sites Natura 2000, la Nive (FR7200786) et la Nivelle (FR7200785), l'association va mener un travail d'évaluation de l'efficacité des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC) de 2025 à 2027. Ce travail d'évaluation va être réalisé à partir d'indicateur de suivi. Concernant la faune, deux indicateurs d'évaluation seront mis en œuvre sur les parcelles MAEC suivies : indicateurs pollinisateurs et indicateur odonates.

Méthodologie proposée :

Suivi et application des méthodologies nationales proposées pour ces suivis (STELI et STERF).

Adéquation du CERFA par rapport à la demande : Pas de CERFA joint au dossier.

Recherche d'une solution alternative d'intervention :

La technique choisie et les objectifs obligent de passer parfois par la capture d'individus et, dans le cas des exuvies, leur examen sous loupe binoculaire en salle.

Avis sur la méthodologie proposée :

Pas de remarques, les travaux se conforment aux méthodologies des programmes STERF et STELI.

Avis sur la demande : Pas d'avis ou commentaire particulier.

Conclusion :

Attendu que :

- L'association EcoGIS participe aux programmes nationaux d'inventaire et suivi de la biodiversité ;
- Qu'elle apporte ses compétences pour l'évaluation des mesures MAEC sur les sites Natura 2000 de la Nive et Nivelle ;
- Que les opérateurs ont fourni les preuves de leurs compétences ;

le CSRPN Nouvelle Aquitaine accorde **un avis favorable** sur cette demande de dérogation à la protection des espèces protégées.

Expert(s) délégué(s) :	Christian ARTHUR
Avis :	
Favorable :	X
Favorable sous conditions :	
Défavorable :	
Fait le :	16/05/2025
Signature : l'expert délégué du CSRPN NA	
	